



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 7 avril 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce septième jour d'avril deux mille quatorze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, conseillère siège no :2
	Eugène Miville, conseiller siège no : 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no : 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Geneviève Cloutier, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2014
5. Correspondance
6. Législation
 - 6.1. Dépôt du rapport DGE-1038 d'une candidate aux élections du 3 novembre 2013
7. Administration
 - 7.1. Répartition des tâches de l'agente de développement
 - 7.2. Dépôt des indicateurs de gestion 2013
 - 7.3. Attribution d'un numéro civique : 28 Chemin du Vide
 - 7.4. Résiliation et remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention de service de perception des comptes de la Caisse Populaire Desjardins
8. Gestion Financière
 - 8.1. Factures du mois
 - 8.2. Demande de dons et commandites
9. Sécurité civile
 - 9.1. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
10. Hygiène du milieu
 - 10.1. Nommer le technicien d'Aquatech comme responsable du suivi budgétaire de la Bio-Fosse
 - 10.2. Paiement de la facture de Sigma pour les heures de pose du panneau de contrôle dans la Bio-Fosse à même le surplus accumulé affecté à l'entretien de la bio-fosse
 - 10.3. Réparation de la pompe Flight de la station de pompage et changement de tuyau à l'effluent
 - 10.4. Adoption du règlement 01-2014 ayant pour objet la modification du règlement 05-98 visant à indexer la participation de la municipalité lors de nouveaux raccordements à l'égout
 - 10.5. Mandat à Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec
 - 10.6. Réponse aux demandes de crédit de taxes de services
11. Santé et Bien-être
 - 11.1. Proclamation de la semaine de la santé mentale 2014
 - 11.2. Contribution financière à l'organisme Trans-apte
 - 11.3. Demande de confier un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de pipeline Énergie Est de TransCanada
 - 11.4. Autorisation de la demande de mise à jour de la Politique familiale et mandat à Mme Anik Bouchard-Vézina dans ce dossier
 - 11.5. Autorisation de la demande de mise à jour de la Politique municipale des aînés et mandat à Mme Anik Bouchard-Vézina dans ce dossier
 - 11.6. Signature d'une prolongation de la promesse d'achat de terrain faite par monsieur Réjean Langlais pour la construction de la Villa du Haut-Pays

12. Loisirs et culture
 12.1. Envoi d'une lettre d'intérêt à Hydro Québec dans le dossier de rénovation de l'Hôtel de Ville
 12.2. Participation au Guide touristique du Kamouraska 2014
 12.3. Adhésion à L'unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent 2014-2015
13. Varia
 13.1. Fleurons du Québec
14. Période de questions

Municipalité Saint-Onésime-d'Ixworth		
liste des comptes à payer mars 2014		
AGRO ENVIRO LAB		205.81 \$
ANIK BOUCHARD-VÉZINA	remboursement de dépenses	277.35 \$
AQUATECH		2 879.92 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX Q	congrès	573.73 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE		904.51 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE		441.76 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES	Réseau bibliothèque	3 020.69 \$
CO-ÉCO		60.58 \$
DISTRIBUTION B.DEROY INC.		40.00 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.		160.97 \$
FERNAND DUBÉ ET FILS SENC		443.20 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		12.00 \$
GAETAN MIVILLE		34.49 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.		65.80 \$
GARAGE S. LEMIEUX		237.00 \$
GESTION MICHELLE LÉVESQUE		383.26 \$
GROUPE DYNACO		148.14 \$
IRONBROOK PARTNERS	matériel bio-fosse	495.54 \$
JALBERTECH	réparation bio-fosse	4 122.00 \$
MRC DE KAMOURSKA		18 042.00 \$
RAYNALD BEAULIEU INC		12.26 \$
RÉGIE INTER. DES MAT. RÉG. DU KAM. O		6 780.75 \$
S.C. EXPRESS	4e versement	22 282.16 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON ENR.		896.80 \$
SIGMA AUTOMATISATION	réparation bio-fosse	4 271.61 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		940.79 \$
Sous-total		67 733.12 \$
Les incompressibles		
BELL CANADA		554.74 \$
CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈ		62.23 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIES		71.37 \$
HYDRO QUÉBEC		2 915.98 \$
VISA (FOURN. BUR.)		571.61 \$
Salaire du 1er au 31 mars	Geneviève Cloutier	} 10 386.80 \$
	Bertrand Ouellet	
	Anik Bouchard-Vézina	
	Les Élus(es)	
Sous-total		14 562.73 \$
GRAND TOTAL		<u>82 295.85 \$</u>

Rés.64-2014 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.65-2014 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Rés.66-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MAMROT : Rapport d'inspection des infrastructures

Dépôt du rapport DGE-1038 d'une candidate aux élections du 3 novembre 2013

La directrice générale dépose le rapport DGE-1038 de Mme Michèle Bond, candidate aux dernières élections.

Rés.67-2014 Répartition des tâches de l'agente de développement

Considérant que l'agente de développement, Mme Anik Bouchard-Vézina, a signé un contrat de 25 heures/semaine avec la municipalité, dont 20 heures comme agent de développement;

Considérant que c'est au conseil de décider quels projets auront la priorité parmi ceux prévus par les comités et organismes;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal demande à l'agent de développement la priorisation de ces projets comme suit :

	HEURES ALLOUÉES /RÉALISATION
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de MADA (subvention de 5 250 \$) • Mise à jour de la politique familiale (subvention de 5 250 \$) 	7 h/semaine pour 52 semaines
<ul style="list-style-type: none"> • Ruralys : 3 jours demandés 	8 h accordé (dans le PV)
<ul style="list-style-type: none"> • PIQM : faire la demande et suivi du projet Hôtel-de-Ville 	Demande : entre 30 h et 50 h
<ul style="list-style-type: none"> • Comité de la famille et des aînés : formation du comité, organisation d'activités pour la population 	Environ 100h
<ul style="list-style-type: none"> • Comité de développement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sentier d'Ixworth, ski de fond, raquettes et pédestre ○ Renouvellement de la pochette d'accueil 	100 70h 70h
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'aide aux loisirs <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de l'aide financière pour le projet du terrain multisports ○ Rencontres et autres activités ○ Projet « Nouveaux Horizons » pour parc intergénérationnel 	Environ 15 h Environ 15 h Environ 140h
<ul style="list-style-type: none"> • Club Renouveau-Âge d'Or <ul style="list-style-type: none"> ○ Deuxième projet « Nouveaux horizons » ○ Entente pour l'utilisation de la salle municipale 	25 h 20 h (document et rencontre)
<ul style="list-style-type: none"> • Parc régional du Haut-Pays <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres diverses 	3 à 4 fois/année
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres des agents de développement locaux 	5 fois/année
<ul style="list-style-type: none"> • Déjeuner de solidarité rurale 	5 fois/année
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au Comité de la Villa du Haut-Pays 	14h

Que la directrice soit responsable du suivi des dossiers avec l'agente de développement.

ADOPTÉE

Rés.68-2014 Dépôt des indicateurs de gestion 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité accepte le dépôt des indicateurs de gestion 2013 auprès du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire

ADOPTÉE

Rés.69-2014 Attribution d'un numéro civique : 28 Chemin du Vide

Considérant la demande Mme Marie-Josée Hudon, propriétaire des lieux concernés;

Considérant la configuration des lieux et la suite des numéros actuelle;

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité attribue à l'entrée située sur le lot 64-P et portant le no de matricule 4647121595-01 le numéro civique 28.

ADOPTÉE

Rés.70-2014 Résiliation et remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention de service de perception des comptes de la Caisse Populaire Desjardins

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité accepte la nouvelle convention de service pour la perception des comptes proposée par la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer à cet effet.

ADOPTÉE

Rés.71-2014

Factures du mois

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers, après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que les factures du mois de mars 2014 au montant de 82 295.85\$ soient acquittées.

ADOPTÉE

Rés.72-2014

Demandes de dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière de la part d'organismes, clubs, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la municipalité retienne les demandes suivantes :

- Déjeuner de Pâques de la Fabrique de St-Onésime (50\$)
- Polyvalente de La Pocatière (50\$)

ADOPTÉE

Rés.73-2014

Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

Considérant que, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

Considérant que, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

Considérant que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence. ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Bertrand Ouellet, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

ADOPTÉE

Rés.74-2014

Nommer le technicien d'Aquatech comme responsable du suivi budgétaire de la Bio-Fosse

Considérant que le fonctionnement du système de traitement des eaux usées et de l'égout a été confié à Aquatech;

Considérant que le technicien d'Aquatech, monsieur Éric Moreau, doit parfois acheter des pièces ou louer des outils afin d'assurer le fonctionnement des équipements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers (monsieur Louis Cayer et madame Kathy Côté contre):

Que la municipalité nomme monsieur Éric Moreau responsable du suivi budgétaire de la Bio-Fosse, et lui confie pour ce faire les bons de commande qui doivent accompagner chacune des factures faites au nom de la municipalité;

Que le montant des achats ne doit pas dépasser 500\$.

ADOPTÉE

Rés.75-2014

Paiement de la facture de Sigma pour les heures de pose du panneau de contrôle dans la Bio-Fosse à même le surplus accumulé affecté à l'entretien de la bio-fosse

Considérant que les réparations de la bio-fosse ont dépassé les coûts prévus à la résolution 10-2014;

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la facture de la pose du panneau de contrôle de la Bio-fosse, au montant de 4 271.61\$, soit payée à même le surplus accumulé réservé à l'entretien de la bio-fosse.

Surplus réservé à la méga-fosse				solde
Solde au 1er janvier 2014				22 614.00 \$
Prévu au budget				(15 000.00) \$
				7 614.00 \$

ADOPTÉE

Rés.76-2014 Réparation de la pompe Flight de la station de pompage et changement de tuyau à l'effluent

Considérant que la pompe Flight de la station de pompage est brisée;

Considérant que cette dernière a été réparée en 2012;

Considérant qu'on peut s'attendre à ce que la réparation dure plus longtemps;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que l'on s'informe de ce qui ne fonctionne plus dans la pompe, afin de prendre une décision éclairée.

ADOPTÉE

Rés.77-2014 Adoption du règlement 01-2014 ayant pour objet la modification du règlement 05-98 visant à indexer la participation de la municipalité lors de nouveaux raccordements à l'égout

Règlement ayant pour objet la modification du règlement 05-98 visant à indexer la participation de la municipalité lors de nouveaux raccordements à l'égout.

ATTENDU QUE le règlement 05-98 présente une participation de la municipalité aux coûts de raccordement au réseau qui n'a pas été indexée depuis 1998 ;

ATTENDU QU'au moins deux terrains potentiellement construisibles sont situés sur le réseau ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Jean Bernier à la séance ordinaire du conseil le 3 mars 2014 ;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Qu'un règlement portant le numéro 01-2014 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement ayant pour objet la modification du règlement 05-98 visant à indexer la participation de la municipalité lors de de nouveaux raccordements à l'égout »

Article 2

L'article 1.1 soit amendé et se lit comme suit à compter de la présente :

L'installation du système d'égout pour toute propriété située en bordure d'une rue de son territoire où les maîtres tuyaux sont déjà installés sera exécutée par la municipalité. Le coût de raccordement, des matériaux, de la location de machinerie, de la main-d'œuvre et de tous les autres frais inhérents à partir des susdits maîtres tuyaux jusqu'à la ligne de division de la rue et de la propriété sera payé par le propriétaire. Celui-ci devra déposer un montant de cinq cents dollars (500\$) comme dépôt pour toute demande de construction requis par le propriétaire. Tous les travaux à partir de l'alignement de la rue jusqu'au bâtiment seront faits par le propriétaire, à ses frais d'après les exigences du règlement 02-96 de la municipalité sous la surveillance de

l'inspecteur municipal et aucune tranchée d'égout ne devra en aucun cas être remplie avant que l'inspecteur municipal ne l'ait examinée et approuvée.

Article 3

L'article 1.3 soit amendé et se lit comme suit à compter de la présente :

Lors d'un nouveau raccordement au réseau d'égout de la manière prévue à l'article 1.1 ci-dessus, la municipalité donnera au propriétaire la somme de 1 500\$ à titre d'aide au raccordement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

Rés.78-2014 Mandat à Mallette pour effectuer la reddition de compte demandée par Recyc-Québec

Considérant que la municipalité a compétence en matière de collecte sélective de matières recyclables;

Considérant que la municipalité doit produire une reddition de comptes à l'organisme Recyc-Québec afin de bénéficier de la compensation prévue selon la loi;

Considérant que cette reddition doit s'accompagner d'un rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate la firme Mallette sencl, comptables agréés, d'agir comme vérificateur externe et de produire le rapport spécial demandé par Recyc-Québec, et ce avant le 30 juin 2014.

ADOPTÉE

Rés.79-2014 Réponse aux demandes de crédit de taxes de services

Considérant que deux demandes de crédits pour les taxes de matières résiduelles, une pour un crédit de taxe de fonctionnement des égout, et une pour un crédit de taxe pour vidange de fosse septique ont été faites;

Considérant que les services sont donnés uniformément à toutes les résidences et les chalets;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers (monsieur le maire se retire des discussions et du vote) :

Que les taxes de services ne soient pas créditées, peu importe l'occupation ou non des immeubles concernés.

ADOPTÉE

Rés.80-2014 Proclamation de la semaine de la santé mentale 2014

Considérant que la semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la semaine du 5 au 11 mai 2014 soit proclamée Semaine de la Santé mentale dans

la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et que tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions soient invités à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale (envoyer une copie à l'Association canadienne pour la santé mentale)

ADOPTÉE

Rés.81-2014 Contribution financière à l'organisme Trans-apte

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à la majorité des conseillers (monsieur le conseiller Marcel Lemieux contre) :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth participe financièrement à l'organisme Trans-apte inc. en 2014 pour un montant de 1 825\$, déjà versé en février.

ADOPTÉE

Rés.82-2014 Demande de confier un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de pipeline Énergie Est de TransCanada

Considérant que le projet de pipeline Énergie Est annoncé transporterait 1,1 million de barils de pétrole bitumineux par jour pendant une durée prévue d'au moins 40 ans;

Considérant que ce pétrole serait essentiellement destiné à l'exportation, car la quantité transportée représenterait presque quatre fois le volume consommé actuellement au Québec;

Considérant qu'en cas de fuite ce pipeline ferait peser une menace majeure sur la qualité de notre eau, de notre terre et de notre air et donc sur notre santé et notre bien-être;

Considérant que la compagnie TransCanada a récemment été critiquée par l'Office national de l'énergie pour plusieurs lacunes dans ses procédures de gestion des risques;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers (monsieur le conseiller Marcel Lemieux contre) :

Que le Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat pour évaluer les conséquences et les risques pour l'environnement de la construction et de l'opération du pipeline Énergie Est.

(copie à monsieur ou madame le/la ministre, MDDEFP, édifice Marie Guyart, 675 boul. René Lévesque est, 30^e étage, Québec G1R 5V7)

ADOPTÉE

Rés.83-2014 Autorisation de la demande de mise à jour de la Politique familiale et mandat à Mme Anik Bouchard-Vézina dans ce dossier

Considérant que la politique familiale de la municipalité est échu depuis 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate Mme Anik Bouchard-Vézina afin de mettre à jour la Politique familiale de la municipalité, pour faire le suivi ainsi que pour la signature de la convention d'aide financière entre le Ministère de la famille et la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.84-2014 Autorisation de la demande de mise à jour de la Politique municipale des aînés et mandat à Mme Anik Bouchard-Vézina dans ce dossier

Considérant que la Politique municipale des aînés est échu depuis 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth mandate Mme Anik Bouchard-Vézina afin de mettre à jour la Politique municipale des aînés ainsi que son plan d'action. Que cette dernière est également déléguée représentante de la municipalité pour le suivi de la demande, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

ADOPTÉE

Rés.85-2014

Signature d'une prolongation de la promesse d'achat de terrain faite à monsieur Réjean Langlais pour la construction de la Villa du Haut-Pays

Considérant la promesse d'achat concernant les lots 131-P et 132-P signée par M Jacques Dionne, maire à l'époque;

Considérant que cette promesse d'achat concerne la construction de la Villa du Haut-Pays, résidence pour aînés;

Considérant que la promesse d'achat vient à échéance le 22 mai 2014;

Considérant que le projet de construction de la Villa est toujours d'actualité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers (monsieur le conseiller Eugène Miville et monsieur le maire se retirent des discussions et du vote) :

Que la municipalité mandate madame Geneviève Cloutier, directrice générale de la municipalité, afin de négocier et de signer le renouvellement de cette promesse d'achat tout en précisant certains éléments, en collaboration avec les membres du comité de la Villa du Haut-Pays.

ADOPTÉE

Rés.86-2014

Envoi d'une lettre d'intérêt à Hydro Québec dans le dossier de rénovation de l'Hôtel de Ville

Considérant les rénovations projetées pour l'Hôtel de Ville;

Considérant que ces rénovations visent principalement l'amélioration énergétique du bâtiment et l'amélioration de son confort pour les occupants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité envoie une lettre d'intérêt à Hydro-Québec pour son programme *Bâtiments* et nomme comme responsable la directrice générale.

ADOPTÉE

Rés.87-2014

Participation au Guide touristique du Kamouraska 2014

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité participe au Guide Touristique du Kamouraska 2014, en y faisant paraître une demi-page de publicité à 625\$+ tx.

ADOPTÉE

Rés.88-2014

Adhésion à L'unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent 2014-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à L'URLS au coût de 100\$.

ADOPTÉE

Varia

Monsieur le maire présente brièvement le programme horticole « Les fleurons du Québec » et propose la formation d'un comité pour l'embellissement de la municipalité. Les conseillers sont d'accord.

Monsieur le conseiller Louis Cayer demande s'il y a du développement dans le Chemin du Vide. Oui, une rencontre aura d'ailleurs lieu à ce sujet avec l'arpenteur-géomètre le 15 avril. Il raconte aussi le creusage de cours d'eau qui a été fait dans le troisième Rang de Sainte-Anne, et demande si la MRC pourrait faire la même chose près du Chemin du Village. Monsieur Cayer demande à ce que les lumières de Noël sur le pont couvert soient enlevées. Le Fonds d'aide aux Loisirs organisera un souper barbecue le 3 mai, et tiendra son assemblée générale annuelle le 23 avril à 19h30. Monsieur le conseiller Marcel Lemieux annonce son intention de préparer une résolution pour limiter le passage de camions dans le 4^e Rang Ouest.

Période de questions

Monsieur Guy Lévesque : Informe le conseil que le règlement 01-2014 n'est pas avantageux pour lui à son avis, et qu'il n'a en conséquence pas l'intention de vendre ses

deux terrains.

Monsieur Conrad Lizotte informe le conseil que la municipalité de Sainte-Anne de La Pocatière impose une taxe spéciale de 0.10\$/100 pour l'entretien des chemins de bois.

Monsieur Denis Chrétien demande si le 5^{ième} Rang a été arpenté, et demande à voir les plans si c'est fait.

Monsieur Guy Lévesque pose une question sur les comptes à payer. Il demande aussi à quoi va servir le numéro civique qui a été donné.

Monsieur Denis Chrétien demande le montant annuel des quotes-parts de la MRC.

Rés.89-2014

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt et une heures quatorze (21h14)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales